

NORME
INTERNATIONALE

ISO
10444

Première édition
1994-12-15

**Information et documentation — Numéro
international normalisé des rapports (ISRN)**

iTeh STANDARD PREVIEW

*Information and documentation — International standard technical report
number (ISRN)*
(standards.iteh.ai)

ISO 10444:1994

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9c84677d-79da-47aa-b004-
de80cea9e875/iso-10444-1994](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9c84677d-79da-47aa-b004-de80cea9e875/iso-10444-1994)



Numéro de référence
ISO 10444:1994(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 10444 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 46, *Information et documentation*, sous-comité SC 9, *Présentation, identification et description des documents*. [ISO 10444:1994](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9c84677d-79da-47aa-b004-de80cea9e875/iso-10444-1994>

© ISO 1994

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Information et documentation — Numéro international normalisé des rapports (ISRN)

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale définit et encourage l'emploi d'un numéro normalisé (ISRN) pour l'identification univoque des rapports.

Le numéro international normalisé des rapports (ISRN) prescrit un format unique pour la création de numéros univoques et cohérents, destinés à l'identification, au classement et à la localisation des rapports.

La présente Norme internationale est applicable aussi bien aux rapports internes qu'à ceux diffusés au public, y compris à ceux qui sont produits sur support d'information non imprimé.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 3166:1993, *Codes pour la représentation des noms de pays*.

ISO 5966:1982, *Documentation — Présentation des rapports scientifiques et techniques*.

3 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions suivantes s'appliquent.

3.1 numéro international normalisé des rapports (ISRN): Identificateur alphanumérique comportant un maximum de 36 caractères qui, lorsqu'il est imprimé ou écrit, est précédé par les lettres ISRN; le numéro international normalisé des rapports sert d'identificateur unique pour un rapport donné.

3.2 rapport: Document qui décrit les résultats de recherche, d'enquêtes ou d'autres études et qui est soumis en premier lieu à la personne ou à la collectivité pour laquelle l'enquête a été réalisée ou par qui elle était commanditée.

NOTE 1 Un rapport peut porter sur tout type de sujet. En règle générale, les rapports ne sont ni commercialisés, ni disponibles en librairie. Publié le plus souvent irrégulièrement, un rapport peut être une monographie isolée ou appartenir à une collection.

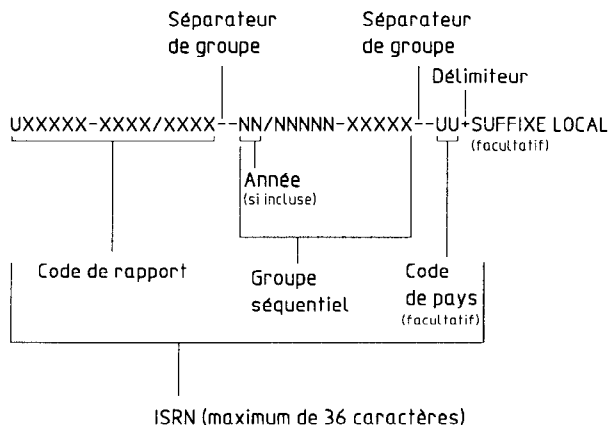
4 Construction d'un numéro international normalisé des rapports

Toutes les fois qu'un numéro international normalisé des rapports est écrit ou imprimé, il doit être précédé par les lettres ISRN et en être séparé par un espace.

Un ISRN comporte un maximum de 36 caractères¹⁾ alphanumériques, qui doivent être des chiffres (chiffres arabes 0 à 9), les lettres majuscules de l'alphabet latin et un jeu défini de symboles. Il est divisé en trois segments et, en plus, un suffixe local facultatif peut être ajouté, mais ne fait pas partie de l'ISRN.

1) Les 36 caractères comprennent chaque barre oblique ou tiret dans un numéro international normalisé des rapports, mais ils ne comprennent pas les lettres ISRN qui précèdent le numéro.

La figure 1 illustre la structure de l'ISRN.



U = Caractère majuscule de l'alphabet

N = Caractère numérique

X = Caractère alphanumérique

NOTE — La barre oblique (/) et le tiret (-) peuvent être utilisés n'importe où, d'un bout à l'autre du code de rapport et du groupe séquentiel. La structuration des segments est détaillée en 4.2 et 4.3.

Figure 1 — Structure de l'ISRN

4.1 Ponctuation

4.1.1 Séparateur de groupe

Le numéro international normalisé des rapports est divisé en trois segments. Chaque segment est séparé par un séparateur de groupe. Le séparateur de groupe est un double tiret (-) et il est transcrit sans espace des deux côtés. Le double tiret ne doit pas être utilisé autrement que comme séparateur de groupe.

4.1.2 Subdiviseurs

Les subdiviseurs peuvent être utilisés dans le code de rapport dans n'importe quelle position après les deux premiers caractères. Les subdiviseurs doivent être soit une barre oblique (/) soit un tiret (-).

Les subdiviseurs sont employés pour spécifier une subdivision à l'intérieur d'un organisme ou d'une collectivité, ou pour séparer l'indication d'une collection de l'indicateur de l'organisme. L'absence de subdiviseur dans un code de rapport indique qu'aucune subdivision ou collection n'est envisagée.

La barre oblique (/) et le tiret (-) peuvent être utilisés n'importe où, d'un bout à l'autre du code de rapport et du groupe séquentiel.

4.2 Code de rapport

Le code de rapport est le premier segment du numéro international normalisé des rapports. Il désigne l'organisme ou la collectivité qui émet le rapport. Il peut aussi désigner une subdivision d'un organisme émetteur ou encore une collection dont fait partie le rapport.

Le premier caractère du code de rapport doit être une lettre majuscule; les autres caractères peuvent être alphabétiques ou numériques. Les seuls autres caractères autorisés dans le code de rapport sont les subdiviseurs (voir 4.1.2). Le code de rapport doit avoir un minimum de deux caractères et un maximum de seize caractères.

Le code de rapport peut désigner l'organisme ou la collectivité émettrice sans subdivision.

EXEMPLES

- 1 METPRO
Metallurgical Processing Corporation
- 2 NRC
National Research Council of Canada
- 3 FYHU
Fysikhuset AB
- 4 OAT
Osservatorio Astronomico, Trieste

Le code de rapport peut désigner une subdivision, un titre de collection ou les deux à la fois, par l'emploi de subdiviseurs (voir 4.1.2).

EXEMPLES

- 1 METPRO/CB/562
Metallurgical Processing Corporation.
Chicago Branch. Project 562
- 2 IPPJ-TR
Institute of Plasma Physics, Japan.
Technical Report
- 3 IEA-INF
Instituto de Energia Atomica. Informaçao,
Sao Paulo, Brazil

- 4 FYHU/FT/3
Fysikhuset, fasta tillståndets fysik,
avdelning 3
- 5 NRC-NAE-LR
National Research Council of Canada.
National Aeronautical Establishment.
Laboratory Report

Si le code de rapport comporte un indicateur de collection, il est recommandé que cet indicateur soit placé immédiatement avant le séparateur de groupe.

EXEMPLES

- 1 METPRO/TR
Metallurgical Processing Corporation.
Technical Report
- 2 METPRO/ED/SR
Metallurgical Processing Corporation.
Electrical Division. Special Report
- 3 FYHU/PF/RR
Fysikhuset, plasmafysik, resepport
- 4 NRC/TT
National Research Council of Canada.
Technical Translation

Dans quelques cas, le code de rapport peut désigner une collection éditée en coopération par deux organismes ou plus.

EXEMPLE

ISS/WHO/CC/TR
Istituto Superiore di Sanità. World Health
Organization. Collaborating Center.
Technical Report

4.3 Groupe séquentiel

Le groupe séquentiel est le deuxième segment du numéro international normalisé des rapports. Il comporte un maximum de quatorze caractères et comporte un numéro séquentiel assigné par l'organisme qui émet le rapport.

Le groupe séquentiel peut être divisé en trois éléments, qui sont l'année, le numéro séquentiel et l'identificateur de version. Chaque élément doit être séparé des autres par un sous-diviseur (/ ou -). Seul le numéro séquentiel est un élément obligatoire.

4.3.1 Année

Les deux premiers caractères de l'élément année doivent être les deux derniers chiffres de l'année de publication du rapport. Le troisième caractère doit être un sous-diviseur (/ ou -).

EXEMPLES

- 1 ISRN METPRO/ERR--74/216
Metallurgical Processing Corporation.
Engineering Research Report. 1974,
216th report
- 2 ISRN CEA-DAS-STAS-SPI--88/1
Commissariat à l'Énergie Atomique, Département d'Analyse de Sécurité, Service Technique d'Analyse de Sécurité, Section Protection Incendie. 1988, rapport n° 1

Dans la plupart des cas, l'élément année est facultatif. Toutefois, si les numéros séquentiels (voir 4.3.2) assignés par un organisme recommencent avec le chiffre «1» au début de chaque année civile, les deux derniers chiffres de l'année de publication doivent être le premier élément du groupe séquentiel.

4.3.2 Numéro séquentiel

Un numéro séquentiel doit être inclus dans le groupe séquentiel. Si l'année constitue le premier élément du groupe séquentiel (voir 4.3.1), le numéro séquentiel suivra immédiatement un sous-diviseur. Si l'année n'est pas incluse, le numéro séquentiel suivra immédiatement le séparateur de groupe.

EXEMPLES

- 1 ISRN METPRO/ERR--26715
Metallurgical Processing Corporation.
Engineering Research Report No. 26715
- 2 ISRN FYHU/KF/LR--81/3
Fysikhuset, Kärnfysik, lägesrapport. Nr 3,
1981

4.3.3 Identificateur de version

Un identificateur de version peut constituer le troisième élément du groupe séquentiel. L'identificateur de version comporte un groupe de caractères alphanumériques représentant une révision, une version, etc. Un sous-diviseur (/ ou -) sépare l'identificateur de version du numéro séquentiel.

EXEMPLES

- 1 ISRN METPRO/ERR--90-1784-DRAFT2
Metallurgical Processing Corporation.
Engineering Research Report, 1990,
1784th report, draft No. 2
- 2 ISRN EUR--12302-EN
Commission des Communautés Européennes. Rapport n° 12302, version anglaise

4.4 Code de pays (facultatif)

Le code de pays, lorsqu'il est employé, constitue le troisième segment de l'ISRN. Un code de pays ISO alpha-2 doit être utilisé conformément à l'ISO 3166.

Le code de pays doit être celui du pays où est situé l'organisme émetteur.

S'il n'est pas possible de déterminer le pays où l'organisme émetteur est situé, le symbole «AA» doit être utilisé à la place du code de pays.

EXEMPLE

- 1 ISRN NORDIC-IHD--9--AA
National Committees for the International Hydrological Decade in Denmark, Finland, Iceland, Norway and Sweden. Nordic IHD Report No. 9

Le code de pays est séparé du groupe séquentiel par un séparateur de groupe (voir 4.1.1).

EXEMPLES

- 1 ISRN WBK-MITT--89/64--DE
Westfälische Berggewerkschaftskasse, Bochum, Germany, F.R., Mitteilungen, 1989, Nr. 64
- 2 ISRN FOA--89-40265/C--SE
Försvarets Forskningsanstalt, 40265, Report C, 1989, Sweden

4.5 Suffixe local

Le suffixe local est une zone facultative; il ne constitue pas une partie du numéro international normalisé des rapports.

Le suffixe local peut être de n'importe quelle longueur, mais il ne comporte que des caractères alphabétiques et numériques, ainsi que les caractères spéciaux suivants:

- virgule (,)
- barre oblique (/)
- point final (.)

Le suffixe local doit être précédé par un délimiteur constitué du signe plus (+) à la suite immédiate du dernier segment de l'ISRN.

Le suffixe local peut être employé pour apporter tout renseignement jugé important, par exemple, le type de publication, le type de support d'information non imprimé, un numéro interne, le sujet, la langue.

EXEMPLES

- 1 ISRN METPRO/CB/TR--74/216+PR.ENVR.WI
Metallurgical Processing Corporation.
Chicago Branch. Technical Report. 1974.
216th report. Rapport d'activité des recherches concernant l'environnement au Wisconsin
- 2 ISRN FYHU/PF/2--80/12+MAGN
Fysikhuset, plasmafysik avd 2. Rapport nr 12, 1980. Magnetfältsundersökningar

5 Utilisation du numéro international normalisé des rapports

5.1 Un numéro international normalisé des rapports est un identificateur unique pour un rapport donné et il doit être assigné à un rapport seulement.

À chaque volume ou partie d'un rapport en plusieurs volumes doit être assigné un ISRN unique; il est recommandé que les numéros soient consécutifs.

EXEMPLES

- 1 ISRN METPRO--74/1
Premier volume de METPRO--74
- 2 ISRN METPRO--74/2
Deuxième volume de METPRO--74

5.2 Un ISRN est affecté à titre définitif et ne doit jamais être modifié ou remplacé. L'identificateur de version (voir 4.3.3) peut, toutefois, présenter des différences entre différents aspects d'un rapport sans modifier les autres segments de l'ISRN.

5.3 L'ISRN doit apparaître sur tous les exemplaires d'un rapport à un endroit bien en évidence et conformément à l'ISO 5966.

6 Organisation

Le système ISRN doit être géré par des agences appropriées pour chaque pays participant ou pour des groupes de pays ou des organisations internationales. À cet égard, le rôle principal de ces agences est la maintenance des registres d'attribution des codes de rapport et l'incitation à l'emploi de l'ISRN.

Les organismes émettant des rapports sont responsables de l'attribution des ISRN et doivent s'assurer que chaque ISRN est un numéro univoque.

Un organisme d'enregistrement doit contrôler le système et coordonner l'attribution de codes de rapport univoques. Son adresse est la suivante:

Organisme d'enregistrement pour l'ISRN

c/o Fachinformationszentrum Karlsruhe

Gesellschaft für wissenschaftlich-technische Information mbH

76344 Eggenstein-Leopoldshafen

Allemagne

Téléphone: + 49 0 72 47/8 08-0

Télécopie: + 49 0 72 47/8 08-1 35

Internet: LIBRARY@FIZ-KARLSRUHE.DE

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 10444:1994

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9c84677d-79da-47aa-b004-de80cea9e875/iso-10444-1994>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10444:1994

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9c84677d-79da-47aa-b004-de80cea9e875/iso-10444-1994>

ICS 01.140.20

Descripteurs: documentation, document technique, rapport technique, méthode d'identification, numérotation, numéro international d'identification, code alphanumérique.

Prix basé sur 5 pages
